



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

centres hospitaliers spécialisés

Question écrite n° 73996

Texte de la question

M. Henri Emmanuelli attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les inquiétudes exprimées par les personnels du centre hospitalier spécialisé de Mont-de-Marsan à l'occasion de la journée régionale d'action intersyndicale organisée récemment pour la défense de l'hôpital public. Ils déplorent tout d'abord que, malgré la signature d'un protocole d'accord avec leur direction et le recours à l'intérim, 15 postes d'infirmiers environ restent vacants dans leur établissement, obligeant au rappel des personnels en repos ou en congés pour faire fonctionner le service. Ils s'inquiètent ensuite des conditions difficiles (manque de formation des agents, effectif inférieur à celui prévu...) dans lesquelles va prochainement s'ouvrir l'unité sécurisée créée pour accueillir les détenus du nouveau centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan. Ils craignent enfin que, face au déficit affectant cet établissement comme nombre d'autres structures hospitalières étranglées par le système actuel de financement des hôpitaux, le personnel ne serve de variable d'ajustement. C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer les mesures que compte prendre le Gouvernement pour donner au centre hospitalier spécialisé de Mont-de-Marsan les moyens humains et financiers nécessaires à son fonctionnement et à l'exercice de sa mission de service public.

Données clés

Auteur : [M. Henri Emmanuelli](#)

Circonscription : Landes (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73996

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 2010, page 2881

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)